

PATRIMOINE RETRAITE BRUT

Principaux résultats

Le patrimoine retraite par rapport au salaire individuel correspond à la valeur actualisée totale des flux de revenus perçus par les retraités dans les régimes de retraite obligatoires à l'âge de la retraite. Dans les pays de l'OCDE, pour un salaire moyen, le patrimoine retraite des hommes est égal, en moyenne, au salaire annuel multiplié par 9.9 contre 10.9 fois pour les femmes. Le patrimoine retraite brut par rapport au salaire individuel annuel est plus élevé chez les femmes en raison de leur espérance de vie plus longue. Les principaux déterminants expliquant les différences entre les pays sont les disparités concernant les taux de remplacement brut, la durée de la retraite mesurée au moyen de l'espérance de vie restante à partir de l'âge normal de départ à la retraite et les règles d'indexation.

Les taux de remplacement donnent des renseignements sur les promesses de retraite par rapport au salaire individuel, mais ce sont des indicateurs incomplets car ils ne s'intéressent qu'au montant des prestations par rapport au salaire individuel au moment du départ en retraite. Pour avoir une vision d'ensemble, il faut également prendre en considération l'espérance de vie, l'âge normal de la retraite et l'indexation des pensions qui à eux trois, déterminent la durée de versement des prestations et leur évolution dans le temps. Le patrimoine retraite – qui mesure le « stock » des flux de pensions de retraite actualisés à venir – tient compte de tous ces éléments. On peut considérer qu'il s'agit de la somme nécessaire à l'âge de la retraite pour souscrire un contrat de rente donnant droit au même flux de prestations que celui que l'on peut attendre des régimes de retraite obligatoires par rapport au salaire individuel.

Dans les systèmes à prestations définies, le lien entre le taux de remplacement et le délai probable de liquidation des droits à prestations est souvent limité, voire inexistant. Cela étant, pour assurer la viabilité financière sur le long terme, il est indispensable de trouver un compromis entre le taux de remplacement et la durée de la retraite. Lorsque l'âge de la retraite et les prestations de retraites restent les mêmes, le patrimoine retraite augmente avec les gains de longévité. Dans les régimes à cotisations définies, il existe un lien plus direct entre le montant des prestations et le délai probable de liquidation des droits à prestations. Dans ces systèmes, le patrimoine retraite correspond aux actifs accumulés et est donc indépendant des gains de longévité puisque ces derniers réduisent automatiquement les prestations.

Le patrimoine retraite brut pour un salaire individuel égal au salaire moyen est le plus élevé au Luxembourg où il correspond à 19.4 fois le salaire individuel annuel des hommes et à 21.3 fois celui des femmes. C'est au Royaume-Uni que le patrimoine retraite est le moins élevé pour les hommes et au Mexique pour les femmes soit respectivement 4.4 fois et 4.7 fois le salaire individuel annuel, en raison de la faiblesse des taux de remplacement.

Lorsque le taux de remplacement individuel est élevé, le rapport du patrimoine retraite au salaire individuel est en général également plus important pour les bas salaires que pour les salaires moyens, du moins selon les estimations retenues ici qui ne tiennent pas compte des différences d'espérance de vie en fonction des niveaux de salaire. Pour les hommes qui perçoivent la moitié de la rémunération moyenne, le patrimoine retraite représente en moyenne 12.1 fois leur salaire contre 9.9 fois celui de ceux qui perçoivent le salaire moyen, ce multiplicateur étant respectivement de 13.4 et 10.9 fois pour les femmes. Dans les pays où le patrimoine retraite des bas salaires est le plus élevé (l'Australie, Israël, le Luxembourg et la Nouvelle-Zélande), il est compris entre 18 et 23 fois le salaire individuel pour les hommes, et est égal à un peu plus de 19 à 25 fois le salaire individuel pour les femmes.

Effet de l'espérance de vie

Dans les pays où la durée de la retraite est plus courte, comme la Hongrie, la République slovaque et la Turquie, le patrimoine retraite individuel est plus faible. On observe l'effet opposé en Suisse et dans certains pays nordiques, où l'espérance de vie est élevée. De la même manière, l'espérance de vie des femmes étant supérieure à celle des hommes, leur patrimoine retraite est relativement plus important dans tous les pays qui utilisent des tables de mortalité unisexe ou qui sont dotés de systèmes à prestations définies. De plus, dans certains pays, l'âge de la retraite reste plus bas pour les femmes que pour les hommes, ce qui accroît encore la durée d'indemnisation. Le patrimoine retraite dépend également de l'âge de la retraite. Un âge de départ à la retraite peu élevé dans un système à prestations définies, comme au Luxembourg, accroît le patrimoine retraite à un niveau donné de prestations.

Effet de l'indexation

Les règles d'indexation ont une incidence sur le patrimoine retraite à un niveau initial donné de taux de remplacement. Si la plupart des pays de l'OCDE indexent aujourd'hui les pensions servies sur les prix, il y a quelques exceptions : l'Allemagne, l'Irlande, le Luxembourg et le Royaume-Uni, par exemple, établissent un lien entre leurs systèmes à prestations définies ou à points et le salaire moyen. Les salaires progressent généralement plus vite que les prix, de sorte que le patrimoine retraite est plus élevé avec une indexation sur les salaires plutôt que sur les prix, pour un niveau donné de taux de remplacement. Si le Luxembourg, par exemple, optait pour une indexation sur les prix et non sur les salaires, le patrimoine retraite des hommes bénéficiant d'un salaire moyen serait ramené de 19.4 fois à 16.4 fois, à prestations initiales constantes calculées à l'aide du modèle des retraites de l'OCDE.

On constate de grandes différences parmi les pays non membres de l'OCDE : en Afrique du Sud, le patrimoine retraite brut représente seulement 4.7 fois le salaire individuel des hommes percevant un salaire moyen, et 5.8 fois celui des femmes contre 18.3 fois celui des hommes et 17.4 fois celui des femmes au Brésil.

Définition et mesure

Le patrimoine retraite est calculé en prenant un taux d'actualisation réel uniforme de 2 %. Les comparaisons s'effectuant sur des droits à retraite futurs, les calculs se basent sur des projections de taux de mortalité par âge et par sexe et par pays l'année de départ en retraite. Le patrimoine retraite est exprimé en multiplicateur du salaire individuel brut annuel.

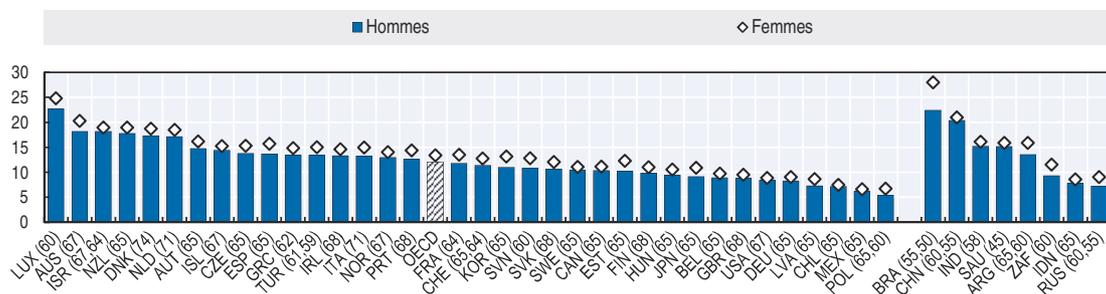
4.12. Patrimoine retraite brut en fonction du salaire

Pays de l'OCDE	En multiple du salaire individuel moyen						Pays de l'OCDE (suite)	En multiple du salaire individuel moyen					
	Hommes			Femmes				Hommes			Femmes		
	0.5	1.0	1.5	0.5	1.0	1.5		0.5	1.0	1.5	0.5	1.0	1.5
Australie	18.2	11.2	9.0	20.3	12.3	9.6	Nouvelle- Zélande	17.8	8.9	5.9	19.0	9.5	6.3
Autriche	14.8	14.8	14.8	16.2	16.2	16.2	Norvège	13.0	9.1	7.3	14.0	9.9	7.9
Belgique	8.9	8.7	6.8	9.7	9.5	7.4	Pologne	5.4	5.4	5.4	6.7	6.3	6.3
Canada	10.4	7.9	5.5	11.2	8.5	5.9	Portugal	12.6	11.8	11.5	14.4	13.3	13.0
Chili	7.2	6.1	6.1	7.5	6.1	6.1	République slovaque	10.6	9.5	9.2	12.1	10.8	10.4
République tchèque	13.8	8.5	6.8	15.3	9.5	7.5	Slovénie	10.8	9.4	8.9	12.8	11.1	10.6
Danemark	17.3	11.9	10.9	18.7	12.9	11.8	Espagne	13.6	13.6	13.6	15.7	15.7	15.7
Estonie	10.2	8.2	7.5	12.3	9.9	9.1	Suède	10.4	10.4	12.2	11.1	11.1	13.0
Finlande	9.8	9.8	9.8	11.1	11.1	11.1	Suisse	11.4	8.5	5.8	12.8	9.6	6.5
France	11.8	11.8	10.7	13.5	13.5	12.2	Turquie	13.4	13.4	13.4	15.0	15.0	15.0
Allemagne	8.3	8.3	8.3	9.0	9.0	9.0	Royaume-Uni	8.9	4.4	3.0	9.5	4.8	3.2
Grèce	13.5	10.8	9.9	14.8	11.8	10.8	États-Unis	8.4	6.7	5.5	8.9	7.0	5.8
Hongrie	9.4	9.4	9.4	10.6	10.6	10.6	OCDE	12.1	9.9	9.0	13.4	10.9	9.9
Islande	14.4	12.6	12.4	15.3	13.3	13.1	Argentine	13.6	11.9	11.3	15.9	13.8	13.1
Irlande	13.3	6.7	4.4	14.6	7.3	4.9	Brésil	22.4	18.3	18.3	28.0	17.4	17.4
Israël	18.2	12.4	8.3	19.0	12.7	8.5	Chine	20.4	16.1	14.7	21.0	16.5	15.0
Italie	13.3	13.3	13.3	15.0	15.0	15.0	Inde	15.2	15.2	15.2	16.1	16.1	16.1
Japon	9.1	6.6	5.8	10.9	7.9	6.9	Indonésie	7.8	7.8	7.8	8.6	8.6	8.6
Corée	11.0	7.4	5.4	13.2	8.8	6.4	Fédération de Russie	7.2	5.3	4.6	9.0	6.3	5.3
Lettonie	7.3	7.3	7.3	8.6	8.6	8.6	Arabie saoudite	15.2	15.2	15.2	15.9	15.9	15.9
Luxembourg	22.7	19.4	18.4	24.8	21.3	20.1	Afrique du Sud	9.3	4.7	3.1	11.6	5.8	3.9
Mexique	6.2	4.7	4.5	6.6	4.7	4.5	UE27	12.6	10.5	9.8	14.0	11.7	10.9
Pays-Bas	17.1	16.9	16.8	18.5	18.3	18.2							

Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933634078>

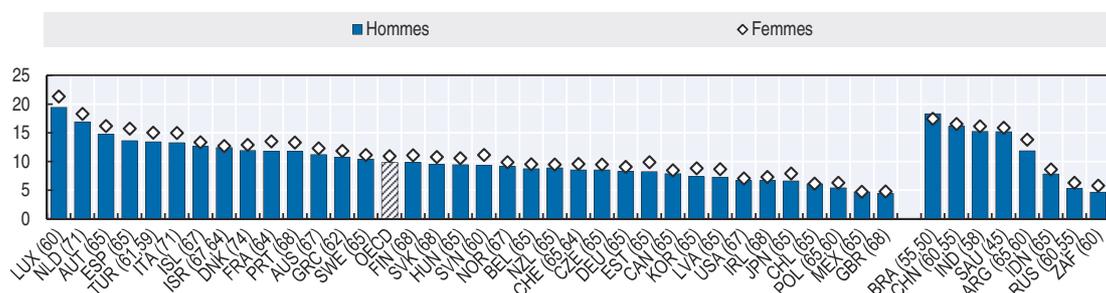
4.13. Patrimoine retraite brut des bas salaires, par sexe



Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933634097>

4.14. Patrimoine retraite brut des salaires moyens, par sexe



Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933634116>



Extrait de :
Pensions at a Glance 2017
OECD and G20 Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/pension_glance-2017-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Patrimoine retraite brut », dans *Pensions at a Glance 2017 : OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2018-17-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.